



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

centres d'information jeunesse

Question écrite n° 34789

Texte de la question

M. Daniel Paul attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les centres régionaux d'information jeunesse dont l'avenir semble hypothéqué par la mise en oeuvre de la révision générale des politiques publiques, laquelle se traduit une fois de plus par un désengagement budgétaire massif de l'État. Le réseau information jeunesse créé dans les années 70, à l'initiative du ministère de la jeunesse et des sports, a pour mission de mettre à disposition des jeunes, de façon anonyme et gratuite, tout un ensemble d'informations les concernant, en particulier sur les filières de formation, les métiers, la mobilité européenne, le logement, la santé etc., et ceci dans un lieu unique et dans le respect de la diversité des engagements et des opinions de chacun. Cette mission de service public qui a été confirmée de façon constante depuis 40 ans est aujourd'hui gravement remise en cause. En effet, les prévisions budgétaires annoncées pour les deux prochains exercices, font état d'une diminution de près de 50 % des dotations de l'État. De plus, aucun chiffre n'est pour l'instant avancé pour 2011, laissant planer le doute quant à la pérennité de sa participation dans ces structures, dont il est pourtant le soutien de base. Ce ne sont pas seulement les associations des centres régionaux d'information jeunesse qui seront touchées, mais également l'ensemble du tissu associatif qui va être profondément déstabilisé. Les jeunes, dont on sait qu'ils sont particulièrement touchés par le chômage, seront les premières victimes de ces restrictions budgétaires, mais aussi nombre de professionnels de l'action de proximité vont se retrouver sans emploi. Il lui demande si elle entend revoir les orientations budgétaires, en confirmant, comme ses prédécesseurs l'ont toujours fait, son soutien au réseau information jeunesse, dont l'action est plus que jamais indispensable.

Texte de la réponse

L'information des jeunes est une mission d'intérêt général clairement inscrite dans les priorités du Haut commissaire à la jeunesse. Aussi, grâce au label information jeunesse que ses services délivrent aux structures qui remplissent le cahier des charges associé, l'État garantit à tous les jeunes l'accès à une information respectant les principes de la charte de l'information jeunesse : qualité, impartialité, accueil anonyme et gratuit. Par ailleurs, l'État participe aux côtés des collectivités territoriales au financement des centres régionaux information jeunesse (CRIJ). L'action engagée par le Gouvernement pour la maîtrise des dépenses publiques conduit l'ensemble des administrations à se recentrer sur le coeur de leurs priorités. Les crédits inscrits au projet de loi de finances 2009 pour l'information jeunesse enregistrent une baisse de 5,7 % par rapport à 2008. La fonction de centres de ressources des CRIJ à l'égard des réseaux régionaux des BIJ et des PIJ sera cependant préservée pour maintenir la qualité de l'information dont bénéficient les jeunes. Un suivi individualisé des CRIJ sera effectué par les services régionaux de l'État afin de mobiliser à l'échelon territorial les partenariats nécessaires pour pérenniser les services rendus par le réseau information jeunesse.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Paul](#)

Circonscription : Seine-Maritime (8^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34789

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Solidarités actives contre la pauvreté et jeunesse

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 11 novembre 2008, page 9698

Réponse publiée le : 3 mars 2009, page 2143